



Secrétaire Général

Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Conseil d'administration du mercredi 4 décembre 2019

Absents excusés :

Francine Chich, Mélanie Malfoy, Jean-Claude Luque

Introduction de Jean Saleilles, président :

Après avoir remercié tous les présents pour leur travail durant ces 6 premiers mois, rappel est fait qu'il faut partager les actions des uns et des autres, nous sommes tous dépendants les uns des autres, chaque action à une incidence sur l'ensemble de la Fédé. Ces CA doivent être l'occasion d'avoir le même niveau d'information. Transparence n'est pas un mot galvaudé et il faut qu'elle soit totale et nous faisons le maximum pour qu'il en soit ainsi.

Il semble être un peu dubitatif sur le niveau des adhésions; il manquerait 1 à 2 adhérents par clubs pour faire un bon compte, et arriver au même niveau que l'an passé. Mais les inscriptions ne sont pas closes pour autant.

Serge Bréard, trésorier

Pour la même période, il manque 101 adhérents et 4 clubs au niveau des adhésions et ce malgré 21 nouveaux clubs !

Au global, pour atteindre le même niveau final que l'an passé, il conviendrait de voir arriver les adhésions de 670 personnes et de 36 clubs.

Le non renouvellement de 51 clubs par rapports à l'an passé est probablement à l'origine des chiffres actuels.

Concernant le bilan comptable, les trois dernières années sont des années globalement perdantes, même si les écarts escomptés ont été particulièrement contenus sur le dernier exercice. Le but de cette année est donc de retrouver l'équilibre.

Le président précise que **l'on ne dépensera pas l'argent que nous n'avons pas !**

Serge propose la réactualisation du salaire de notre secrétaire, Pascale. La fourchette de l'augmentation des salaires catégoriels étant de 1,8 à 2,2 %, il propose une actualisation de 2%.

Le conseil d'administration adopte la mesure à l'unanimité.

Actuellement, lors d'opérations ponctuelles de vente, lors du salon de la photo par exemple, la FPF louait un terminal de paiement électronique (TPE). Le coût de cette location est de 140 euros pour une semaine.

Serge propose de faire l'acquisition d'un TPE, vu que l'achat de cet appareil avec son application est proposé à 99 euros !

Le conseil d'administration autorise l'achat du TPE à l'unanimité



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Notre trésorier demande à ce que les administrateurs envoient rapidement leurs dernières notes de frais pour qu'il puisse terminer l'année avec un bilan précis.

Afin d'avoir en fin d'exercice un bilan comptable plus représentatif, le trésorier demande aux départements de lui communiquer les valorisations des lots qui sont offerts. La valorisation devra aussi concerner le temps d'implication des bénévoles du staff. Cela sera indispensable pour de futures demandes de subventions ou demande de mécénat.

Le budget en cours sera révisé le 10 janvier prochain, et actualisé suivant les recettes et projets. La transparence sera de mise et les états comptables et budgétaires communiqués lors du prochain séminaire au CISP. Si un des administrateurs constate une quelconque anomalie ou suscite une quelconque interrogation, il est prié d'en faire part à notre trésorier.

Voir les bilans en annexe 1

Gérard Morisot, vice président et webmaster

Gérard nous présente trois points :

- Les règles de protections des images sur le site de la FPF et le copyright de façon plus globale
- La carte de France des événements
- La problématique des agendas partagés; un agenda partagé regroupera les concours et la vie fédérale.

Voir en annexe 2

Concernant la protection des images sur le site, une synthèse sera mise en ligne sur le site de la FPF

Concernant la carte de France des événements, doit-on publier des événements de clubs ou auteurs non fédérés ? Le débat amène des réponses très controversées: il est décidé de différencier ces informations séparément et de mettre les infos non fédérales dans un autre onglet, après avoir reçu l'aval du président d'UR concernée.

Gérard Morisot évoque également l'intégration de la boutique sur le site fédéral actuel : trop complexe pour être efficace ! Il propose d'avoir recours à une application en ligne « woocommerce » pour gérer la boutique. Alain Besnard précise que cette application est particulièrement adaptée.

Claudine Lainé, vice présidente chargée des union régionales

Elle précise qu'une majorité de présidents d'UR font les efforts nécessaires dans le cadre du maintien des adhérents.

Signale un manque de clarté sur quelques points du règlement des compétitions

Réunira lors du séminaire les membres du 2eme collège pour travailler sur le code des UR



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Christophe Paqueriau, secrétaire

Le secrétaire annonce que la fédération et par déclinaison puisqu'elles sont des entités de la fédération, les UR, bénéficient des mesures de rescrit fiscal de l'article 200 du code des impôts : les bénévoles (le staff et les présidents d'UR) pourront s'ils le souhaitent déduire de leur impôts, 66% de leur frais de transport. Modalités pratiques seront diffusées au prochain séminaire.

Election au troisième collège : le secrétaire porte à la connaissance du CA une proposition émanant du bureau, qui consisterait à faire élire les 4 administrateurs du 3ème collège par leurs pairs chefs de départements. Le sujet sera débattu au séminaire de janvier pour vote au prochain CA.

Le secrétaire demande, dans le cadre de l'application du Règlement sur la Gestion et la Protection des Données (RGPD), l'autorisation de contacter l'ensemble des clubs et des UR pour que ceux-ci décochent de la base tous les anciens adhérents antérieurs à 2 ans. La CA valide la procédure.

Le secrétaire informe les membres du CA qu'ils recevront, dans le cadre de la mise à jour du règlement intérieur, des fiches d'attributions à actualiser.

L'annuaire de la Fédé sera distribué lors du prochain séminaire.....incomplet car quatre UR n'ont pas fourni leurs éléments.

Le secrétaire informe le CA qu'il prend le pilotage d'un groupe de travail composé de trois personnes (Dominique Lemoine, Roger Lainé et lui même) pour établir un cahier des charges visant à l'actualisation des contrats d'assurance. Les propositions issues de la concertation avec la MACIF seront soumises à approbation du CA.

Concernant le projet de trouver des futurs locaux pour notre fédération, le secrétaire soumet au CA les deux idées qui consisteraient d'une part à sortir de Paris et sa petite couronne (voire envisager la province) et d'acquérir les locaux. Le président demande à l'ensemble du CA de réfléchir à ces propositions afin de lancer les éventuelles recherches dans les temps. Le sujet reviendra sur l'ODJ du prochain CA.

Mélanie Malfoy, département communication

En l'absence de Mélanie, Danièle Pruvot lit une lettre que Mélanie a produite à l'attention des membres du CA. Cette lettre est en annexe 3

Danièle Pruvot, département publications

Danièle informe le conseil d'administration des points suivants :

- les visuels de l'Openfed ont été publiés,



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

- bon retour sur les nouveaux flyers; attention de ne plus distribuer les anciens,
- envisage, dans la limite de son budget, de constituer un stock suffisant en publication pour les ventes lors des grands événements. Claudine intervient; elle demandera aux UR de prévoir rapidement leurs commandes de Florilège.

James Labruyère propose que soit étudié l'édition d'un « best of », en hors série sur les meilleures photos de la fédé ! Danièle précise que c'est assez compliqué et couteux car cela sort de la ligne éditoriale prévue. Le financement d'une telle opération n'est pour l'heure pas d'actualité.

Jean Saleilles, président intervient au sujet des projets liés au département « événementiel ».

Son intervention est rapportée en annexe 4

Il précise en outre que **chaque événement devra faire l'objet d'une fiche prévisionnelle** et la dépense sera arbitrée par un groupe chargé de l'événementiel. Les acteurs principaux de ces demandes et prévisions devront être les présidents d'UR qui peuvent déléguer à un « chef de projet ».

Myriam Rivals, département formation

Un projet de formation, spécifique aux adhérents Franciliens est à l'étude, entre le groupe formation et le gestionnaire du site : création des « ateliers de la fédé », qui se tiendrait au 3bis. Les formations en régions, victimes de leurs succès, sont stoppées nettes dans leur programmation par manque de moyen budgétaire.

Il est proposé de prendre dans la réserve ou d'attendre de nouvelles adhésions éventuelles qui feraient entrer une enveloppe supplémentaire dans les caisses...Il manque environ 3000 euros. Une décision sera prise lors du CA de Janvier. Mais d'ores et déjà la somme est attribuée.

Le 10 janvier, Myriam a rendez-vous avec la responsable formation de l'école de l'image des Gobelins pour étudier des pistes de collaboration sur la formation.

Myriam présente une nouvelle collaboration avec Studio Jiminy : un concours réservé aux adhérents de la FPF et doté par ce partenaire. Sujet : les illuminations de Noël. Le CA demande que le règlement de ce concours soit transmis à Gérard Barbier pour approbation sur l'éthique fédérale. Les délais devront être également modifiés car le délai est très court. L'usage des FIF reste controversé en raison de la saturation des boîtes de messagerie des adhérents. A suivre....

Le congrès :

Il convient de prévoir un « plan B » car la place du capitole risque de ne plus être disponible en fonction d'un résultat sportif (rugby).

Une réunion de calage se tiendra le 29 janvier avec la mairie de St Orens et le comité de pilotage.



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Danièle Pruvot attire l'attention sur les convocations au congrès en raison des délais de routage nécessaire.

Les solutions concernant les transports entre les hôtels, Toulouse et le lieu du congrès devront faire l'objet d'autres négociations car les premiers devis ne sont pas acceptables dans l'enveloppe budgétaire actuelle.

La partie restauration est quant à elle validée.

Le président demande si nous avons reçu la confirmation de la participation des trois écoles prévues, à ce congrès. Le demande faite à l'ETPA reste pour l'heure lettre morte ! Affaire à suivre de près car le temps passe.

Marie Hyvernaud proposera une animation en lien entre la photographie et le monde des malentendants

Jean-François Mutzig sera l'invité d'honneur de ce congrès. Il interviendra pour une conférence et exposera quelques oeuvres. Le secrétaire appelle l'attention sur la nécessité de vérifier l'assurance des oeuvres exposées (confère le souci rencontré lors du congrès de Pontivy)

Brigitte Barbier, pilote du groupe de travail sur la valorisation des auteurs.

Son intervention est reprise en annexe 5

Gérard Barbier, département compétitions

Tous les paramètres des concours nationaux sont entrés dans « copain ». Il demande l'objet du changement de présentation des concours sur la lettre de la fédé. Danièle répond que les visuels prévus n'étaient pas adéquat à l'intégration dans la version numérique de la lettre. Mais l'intégralité des éléments seront respectés.

Concernant une date limite de réception des colis pour les concours papier, il est décidé que le délai sera de 5 jours après la date limite des inscriptions.

Gérard revient sur la proposition du bureau de ne pas distribuer sur scène, les lots des récipiendaires absents. L'image de marque de la fédé vis à vis des partenaires risque d'être négative. Le CA ne valide pas la proposition de changement du bureau et les éléments « traditionnels » sont reconduits.

Gérard précise que lors des Biennales FIAP, la France obtient une 8^{ème} place mondiale en nature et une 5^{ème} place en couleur papier.

Le président confirme la volonté d'organiser en France une compétition de la biennale FIAP en 2021 ; club de COGNIN de l'UR 11 prévu comme support d'organisation.

Alain Besnard, département partenariats



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Alain évoque les problèmes rencontrés par le blocage des licences Adobe, qui ont été utilisées frauduleusement. Un accord est en cours de mise en place pour délivrer, uniquement aux adhérents actuels, un nouveau code d'accès à leur licence.

Les adhérents recevront début décembre un FIF récapitulatif l'ensemble des avantages de décembre (voir lettre des avantages de décembre).

Chaque prix de compétition nationale sera parrainé par un partenaire.

Alain Chabonat, responsable du siège

Alain informe le CA que la collaboration avec Florent Moreda se passe bien. Du rangement est en cours dans les locaux de la fédé.

Un catalogue des collections sera établi après leur tri.

Il propose que la gestion de ces collections se fasse via le site de la fédé.

Il présentera un règlement sur l'utilisation des locaux du 3bis

James Labruyère

Il revient sur le salon de la photo et demande pourquoi se limiter aux 2 ou 3 séries des grand prix comme expositions sur notre stand. Moins de photos, mais plus d'auteurs, plus variées et de grandes tailles seraient plus avenant. Il faudra parler de ce point et arbitrer car il est indispensable d'exposer plus d'auteurs.

Maurice Salmon, département informatique

Openfed : ce nouveau challenge « open » est désormais intégré dans « copain ». De fait les fonctionnalités de cette intégration permettent l'utilisation de « copain » pour tout concours de type « open ». Bonne nouvelle pour les UR et les clubs

Sites des UR : Epistème propose la conception d'un site (indépendant de ceux de la fédé) qui serait partagés en 25 sessions au profit des 25 unions régionales. Le coût est de 4800 euros et ne peut être envisagé avec le budget actuel. Une éventuelle participation financière des UR est promptement rejetée. Le président met le sujet en attente de la prochaine réunion sur les ajustements budgétaires du 10 janvier 2020.

Jean Saleilles reprend la parole pour aborder quelques points divers :

- l'aide de 300 euros au profit de la dotation des concours régionaux, accordée aux UR. Piste d'économies ? Il demande à ce que les membres du CA y réfléchissent. Ce point a été arbitré lors d'un CA précédent, Claudine Lainé précise que cela a été validé, voire pérennisé, à vérifier.



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

- l'aide aux petites UR (complément de dotation pour attendre 1500 euros de rétrocession). Ce versement ne doit s'effectuer que sur demande des UR concernées. Claudine rappelle que ce ne fut pas le cas en 2019.

- cartes fédérales pluriannuelles : le cout de 4500 euros pour l'édition annuelle des cartes pourrait être diminué avec cette solution. A réfléchir sur les modalités de mises en place.

- le président demande aux membres du CA qu'elles seraient les pistes ou solutions pour attirer la jeunesse. Certes, du travail est fait au niveau de certaines UR, mais pas toutes. Le photographe Reza a fait part de sa volonté de faire des propositions dans ce sens. Faut-il privilégier le contact avec les écoles ? Désigner un référent pour être le point de contact ? Jean travaille en amont avec Danièle et Mélanie et fera une proposition car nombre d'UR souhaitent se positionner.

Prochain conseil d'administration : le dimanche 12 janvier 9h00 l'issue du séminaire au CISP.

Prochaine réunion du bureau : vendredi 10 janvier à 14h au siège de la FPF avec pour thème principal, la révision du budget de l'exercice en cours.

Le secrétaire général
Christophe Paquieriau



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Annexe 1 : Bilan de trésorerie

COMPTE RENDU DE LA TRESORERIE

Les adhésions en nombre au 30/11/2019

Nous avons à ce jour 7805 adhésions contre 7906 à pareille époque, l'an passé.

Donc une différence de 101 adhésions.

	N-1		N	
Adhérents > 25 ans	2	7086	2	7054
Adhérents 18 - 25 ans	3	59	3	73
Adhérents < 18 ans	4	68	4	58
Famille	5	275	5	278
2° club	6	50	6	59
Individuels > 25 ans	7	157	7	140
Individuels 18 - 25 ans	8	0	8	1
Individuels < 18 ans	9	2	9	1
Individuels famille	F	2	F	1
<i>préinscrits</i>		<i>207</i>		<i>140</i>
S/Total		7906		7805

Pour les clubs, nous constatons une faible différence. (écart de 4 clubs)

	N-1		N	
Cotisations clubs normales	1	371	1	371
Cotisations clubs tous adhérents	C	67	C	67
Cotisations clubs tous abonnés	A	15	A	12
Cotisations clubs nouveaux	N	18	N	21
<i>préinscrits</i>		<i>19</i>		<i>15</i>
S/Total		490		486



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Annexe 2-1 : Protection des images

FAUT-IL ACCOMPLIR DES DÉMARCHES POUR VOIR RECONNAÎTRE SON DROIT D'AUTEUR ?

- La réponse est non, vous n'avez aucune formalité à réaliser pour voir reconnaître votre **droit d'auteur sur votre œuvre artistique** et obtenir sa protection. En effet, selon le **Code de la propriété intellectuelle**, vous bénéficiez sur celle-ci [des droits moraux et patrimoniaux](#) attachés au droit d'auteur du simple fait de la création.
- Si aucune démarche n'est requise pour protéger votre œuvre, vous devez tout de même être en capacité d'en prouver la paternité (vous êtes le premier à l'avoir créée) : c'est ce que l'on appelle **l'antériorité**.
 - Marquer le copyright.
 - Insérer des [Watermarks](#) (*tatouage numérique, photos et vidéos*), *mais pas compatible pour les concours*.
 - Désactiver le clic droit, compliqué à mettre en place et de toute façon n'interdit pas de faire une capture de l'image.

COMMENT PROUVER LA PATERNITÉ D'UNE CRÉATION ARTISTIQUE ?

- Vous avez publié cette photo, et voici que vous la retrouvez sur Internet.
 - Pour déterminer si c'est vous ou votre adversaire qui disposez du droit d'auteur sur l'œuvre, et donc de la protection qui y est attachée, le juge va rechercher qui en a **la paternité**, il va s'attacher au **critère d'antériorité**.
 - La paternité la plus ancienne sur l'œuvre se verra attribuer le **droit d'auteur et la protection intellectuelle**.
- Vous seul êtes en possession du fichier RAW
- Photo recadrée : vous seul avez la partie manquante.
- L'envoi d'un courrier recommandé à soi-même.
- L'enveloppe [Soleau](#), achat auprès des graffes des tribunaux. (15 € l'unité)
- Le dépôt en ligne dans une société d'auteurs. (*datation de l'œuvre...*)

Le droit d'auteur à l'international :

- Certains pays (notamment les Etats Unis) ne reconnaissent pas le droit moral et exigent des formalités pour être considéré comme auteur sur une œuvre. Dans ces pays, c'est donc à vous de signifier que vous êtes l'auteur des photos que vous publiez et que celles-ci sont protégées par le droit d'auteur.
- Les IPTC ne garantissent pas la photo, modifications possibles.

Il n'est pas prévu de système de protection des images présentes sur le site des concours et le site fédéral de la F.P.F



Secrétaire Général

Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Annexe 2-2 : La carte de France des événements

Fédération Photographique de France
La passion des images partagées

Accueil Qui sommes nous ? La F.P.F. en images - Forum L'actualité F.P.F. Nos Partenaires Guides/Archives Adhésion

HAUTS-DE-FRANCE
NORMANDIE
BRETAGNE
PAYS-DE-LA-LOIRE
CENTRE-VAL-DE-LOIRE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
GRAND-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
NOUVELLE-AQUITAINE
OCCITANIE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CORSE

Fédération Photographique de France
La passion des images partagées

Accueil Qui sommes nous ? La F.P.F. en images - Forum L'actualité F.P.F. Nos Partenaires Guides/Archives Adhésion

Retrouvez ci-après les expositions et salons organisés par :

- Les clubs fédérés en Île-de-France.
- Les adhérents F.P.F.
- Les salons patronnés par la Fédération Photographique de France.
- Les participations de la F.P.F. dans les salons et festivals nationaux.

Galerie Île-de-France

 Retour

Retour vers la carte des manifestations



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Annexe 2-3 : Les agendas partagés et la boutique

Les agendas créés sous Google :

- Agenda Fédération Photographique de France.
- Agenda des concours.
- Agenda vie Fédérale.
- Agenda salons labellisés.
- Agenda planning occupation du 3 bis.

**Qui est l'auteur de ces agendas ? Comment y accède-t-on ?
Quelles adresses gmail ?**

La boutique :

stripe Produits Développeurs Entreprise Tarifs Aide Accéder à votre compte +

Tarification conçue pour les entreprises de toutes tailles.
Soyez toujours au clair sur ce que vous payez.

INTÉGRÉ

Accédez à une plateforme de paiement complète avec une tarification à l'utilisation simple

1,4 % + 0,25 € pour les cartes européennes

2,9 % + 0,25 € pour les cartes non européennes

- Tout ce dont vous avez besoin pour gérer vos paiements
- Obtenez des centaines de mises à jour de fonctionnalités par an
- Aucuns frais d'installation, mensuels ou cachés

DÉMARREZ EN QUELQUES MINUTES →

PERSONNALISÉ

Créez un kit personnalisé pour votre entreprise

Disponible pour les entreprises ayant un volume important de paiements ou un modèle économique unique

- Remises sur volume
- Taux d'interchange
- Remises sur la vente de produits groupés
- Taux spécifique par pays

CONTACTER L'ÉQUIPE COMMERCIALE →

- Méthodologie :
 - Epistème installe le plugin woocommerce.
 - Paramètre le système de paiement par carte « Stripe »
 - Jean-Claude LUQUE et Gérard MORISOT configure les articles et revues de la boutique.
 - Prix livré franco de port et d'emballage.

Prestation Epistème à valider : 300 euros



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Annexe 3 : La lettre de Mélanie

Cher amis,

Mon travail jusqu'en début d'[après midi](#) et les problèmes causés par la grève dès ce soir ont eu raison de ma participation ce jour,

J'espère que vous m'en excuserez et je remercie par avance Christophe pour la lecture de ce papier.

La communication se poursuit, au sein de la Fédération.

A l'occasion du numéro spécial nature de France Photographie, nous avons envoyé 5 magazine à des jeunes photographes populaires sur internet, ayant une communauté autour d'eux, afin qu'ils parlent de notre magazine à celle-ci. L'action a bien fonctionné, avec des fans nous rejoignant instantanément après le partage de la revue par ces « bénéficiaires exceptionnels », et déclenchant je l'espère quelques abonnements supplémentaires.

Le salon de la photographie a été un succès grâce à vous tous, et cela s'est ressenti au niveau des adhérents et visiteurs sur les réseaux sociaux : de très nombreuses publications ont été réalisées, par nos partenaires ou le public, pour présenter notamment la fédération, nos animations, nos activités ou bien tout simplement pour partager la joie d'être présent dans la bonne humeur au contact du public. Nombreux ont été les retours sur Instagram notamment où est active une messagerie permettant aux adhérents d'interagir rapidement avec nous, de complimenter les sujets et le travail de nos intervenants par exemple. Nous avons publié deux films événementiels résumant le salon, ils ont tout deux réalisés de bonnes audiences (1500 vues sur Facebook, 400 vues sur Instagram).

La réalisation de produit de communication comme le panneau photobooth a servi à élargir la visibilité de la fédération, les visiteurs se photographiant au travers et publiant le cliché sur les réseaux. Ce cadre a fait l'objet d'un concours et c'est un adhérent picard qui a gagné un an d'abonnement au France Photographie. Ce cadre peut servir d'animation sur d'autres événements, n'hésitez pas à l'emporter avec vous !

Nous allons prochainement réaliser le shooting sur mannequins des produits de la boutique, afin d'en faire une communication active sur nos réseaux et alimenter les photographies produits de la boutique.

Sauf problème majeur ou poursuite de la grève, le shooting aura lieu [mardi 10 décembre](#) au studio du siège ; ce projet est en train de finir de s'organiser avec Pascale, Florent, les mannequins, etc. Je vous transmettrai des informations prochainement pour les membres concernés et pour les plus curieux d'entre vous.

A ce jour, nous approchons les 11 000 fans sur Facebook, en courbe positive depuis le début de l'année et Instagram vient de fêter ses 1900 fans ! Continuez de me transmettre, via divers canaux, vos événements, visuels et informations fédérales, je les partage toujours avec beaucoup de plaisir. (N'hésitez pas à me relancer, il arrive parfois qu'un mail passe au travers des mailles du filet !)



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Bien le bonjour à vous tous,

Amitiés,

Mélanie



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Annexe 4 : L'événementiel

Pourquoi un département événementiel structuré comme ci-après :

Le constant qui remonte régulièrement est le peu de visibilité de la FPF, de ses auteurs, ses projets, ses clubs.

L'objectif sera donc de rendre visible la FPF, de valoriser le travail des auteurs, des clubs, des salons, Festivals, Rencontres, etc.

Les moyens, humain, financier et visibilité : la mise en place d'un département, composé d'un responsable, un adjoint et une petite équipe, (communication, trésorier, expos, partenariat). Un budget, voté en bureau et actualisé suivant les demandes. Le site FPF, les réseaux sociaux, la lettre de la Fédé, sont des outils, des supports, qui rendront visibles ce qui se fait sur tout le territoire. Il est souhaitable d'avoir une expo prestige de la FPF, à l'occasion d'une manifestation nationale. A minima le logo FPF sur les différents supports de ces événements.

Nous savons qu'il y aura deux niveaux d'événements : nationaux et régionaux.

Cahier des Charges :

- Pour toute demande vis-à-vis de la FPF, il sera indispensable de faire une demande en amont, grâce à la fiche événement, elle sera téléchargeable sur le site FPF.
- Un des objectifs de cette labellisation et de mettre en lumière la FPF, ses auteurs. Il est donc fortement conseillé de prévoir, un accueil, stand FPF avec mise en avant des revues (Florilège, France-Photo, autres) et de la boutique FPF. Prévoir la présentation d'une exposition FPF, UR, CLUB, dans le cadre de la manifestation est un plus qui mettra en avant les auteurs FPF. Une exposition d'un minimum de 25 photos doit être envisagée.
- Après arbitrage, de la FPF, une décision sera adressée au demandeur par le responsable événementiel.

Une rapide estimation peut amener ce département à mettre en perspective, événements ci-après, en aucun cas cette liste n'est exhaustive, il a été demandé aux UR de nous faire remonter 3 événements qu'ils considèrent comme susceptibles d'être soutenus par la FPF.

Nationaux,

- ❖ Salon de la Photo Paris, UR 16,
- ❖ Montier en Der, UR 04,
- ❖ Rencontres d'Arles, UR 13,
- ❖ Festival de l'Oiseau, UR 19,
- ❖ Festival Off Perpignan, UR 12,

« Régionaux »,

- ❖ Spot Nature Le Havre, UR 02,
- ❖ Festival de l'Île de ré, UR 03,
- ❖ Rencontres de Chabeuil, UR 11,
- ❖ Salon de Reidsheim, UR 21,
- ❖ Salon de Tulle, UR 23,



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Mise en œuvre :

- Un responsable du département qui travaille en lien avec le président.
 - 1) Reçoit les demandes accompagnées de la fiche besoin,
 - 2) Arbitrage par le groupe événementiel,
 - 3) Suivant arbitrage, la présence d'un représentant FPF sera définie, il peut s'agir du Président de Région, du Responsable Département événementiel, du Président FPF.
- Les Présidents d'Union Régionale font remonter demandes et projets se déroulant dans leur région. Qu'ils en soient acteurs, partenaires, spectateur, autre.
- Le Département communication reçoit et diffuse les informations labellisées FPF. Une page événement sera prévue sur la lettre de la Fédé.
- Le site FPF, centralise et diffuse tous les événements labellisés FPF.
- Le Département trésorerie suit les demandes, les subventions, les retours des ventes (boutique, revues, autres) et avec le demandeur valide le bilan financier de l'action.
- Le Département partenariat est informé de l'action et évalue l'implication de son département.

Le responsable du Département qui a reçu les demandes, arbitrées par le groupe, en fera le bilan lors du congrès.

Pour le Département Événementiel : Jean-Claude Luque et Francine Chich.



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Secrétaire Général

Annexe 5 : Valorisation des auteurs

Le groupe composé de Gérard Barbier (superviseur), Claudine Lainé (représentante des présidents d'UR), James Labruyère (Ambassadeurs), Didier Coupeau (expositions et clubs), Alain Wittezaële (distinctions) et Brigitte Barbier (juges et raportrice) a principalement échangé par courriel.

Pour l'instant rien n'a été défini car cela a été jugé très complexe à mettre en place du fait des difficultés à retrouver les informations et du moins à les faire remonter. Mais voici un premier jet des réflexions :

Concernant les distinctions : AFFF, EFPF et MFPF existent déjà.

Concernant les récompenses Auteurs : les Ambassadeurs mis en place par James pour tout ce qui est salons et compétitions nationales existent déjà et cela fonctionne très bien.

Concernant les expos et les livres : difficile à contrôler et à vérifier.

Concernant les clubs : est ce que cela les intéresse de comptabiliser des points à chaque fois qu'ils organisent une manifestation ou qu'ils participent à une AG ? Ne pourrais t'on craindre une mise en concurrence des clubs ?

Concernant les juges : une estimation est faite avec un tableau remontant des infos depuis 2010 envoyé par Alain Wittezaële. Il n'est pas exhaustif. J'ai demandé à Maurice s'il pouvait sortir les juges des compétitions nationales mais la base n'est fiable que depuis 2016. D'autre part Alain W n'a pas la possibilité de connaître les noms des personnes qui ont jugé dans des salons étrangers et aucun moyen de les répertorier. Ce qui veut dire que nous ne pourrions proposer des récompenses qu'aux personnes ayant jugé des salons en France. C'est assez parcellaire !

Dernier point important : les présidents d'UR vont être fortement sollicités car ce sont eux qui vont exercer les contrôles et les validations pour l'obtention de points. Le GT estime qu'il serait bon de les sonder afin d'éviter de les mettre devant le fait accompli. Est ce que tous les acteurs vont jouer le jeu ?

Le GT refera un point de situation à l'occasion du prochain séminaire au CISP en janvier 2020.